

Rapport d'activité rapport financier 2017

Partie I. Présentation de l'association

I – ELEMENTS DE CONTEXTE

Créée en 1964, l'ANPEA est l'unique association nationale représentative des familles de personnes aveugles ou déficientes visuelles avec ou sans handicap(s) associé(s).

Dès ses débuts, devant les carences constatées concernant le manque de solutions de scolarisation ou d'accueil en établissements spécialisés, l'ANPEA a engagé une politique de création d'établissements et de services spécialisés adaptés pour les familles des enfants aveugles ou gravement déficients visuels avec ou sans handicap(s) associé(s).

Elle a été reconnue d'utilité publique le 19 mars 1971 et agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports comme Association Nationale de Jeunesse et d'Education Populaire. Elle fait partie des trente associations qui siègent au CNCPH (Conseil National Consultatif aux Personnes Handicapées).

Plus de 50 ans après sa création, l'ANPEA poursuit les mêmes objectifs : la solidarité avec les familles, l'information, le conseil ainsi que la défense des intérêts des parents d'enfant aveugle ou déficient visuel.

L'ANPEA est une association citoyenne, porteuse d'actions de plaidoyer.

II – ORGANISATION

L'association est pilotée par un conseil d'administration composé de 12 membres qui décide des orientations politiques et valide les positionnements. Il se réunit 3 à 4 fois par an.

Les délégués régionaux (13 en 2017) et les parents bénévoles représentent l'association au niveau d'un territoire.

L'ANPEA rejoint en 2010 le GAPAS (Groupement des Associations Partenaires d'Action Sociale) auquel les établissements créés par l'ANPEA ont été transférés. Le GAPAS, (plus de 800 salariés dans les établissements) est organisé autour d'une direction générale (15 personnes) qui prend en charge la gestion de l'association.

Depuis septembre 2016, une chargée de mission à mi-temps anime la vie associative (adhérents, conseil d'administration, délégués et parents bénévoles), accompagne et informe les familles, développe et met en œuvre les projets et représente l'association en suppléance des administrateurs dans les instances nationales.

Une stagiaire à mi-temps (stage de master 2 « référent handicap » à l'université de Lyon 2) a rejoint l'ANPEA pour une durée de 6 mois à compter de décembre 2016 pour réaliser une étude sur les vacances.

Un poste de chargé de projet « vacances » à mi-temps a ensuite été créé à partir de septembre 2017 pour mettre en œuvre les actions issues des résultats de l'enquête.

Partie II. Projet associatif

I - UN ENGAGEMENT SOLIDAIRE QUI REPOSE SUR DES VALEURS

Depuis la création de l'ANPEA, nos valeurs sont inscrites dans les statuts :

« Entretenir entre les familles adhérentes l'esprit familial et de solidarité nécessaire et de leur apporter pour leur(s) enfant(s) l'appui matériel et moral indispensable. »

L'association affirme son engagement autour de valeurs fondamentales :

- **L'égalité dignité de tous les êtres humains : respect des personnes, acceptation de la différence, être reconnu « comme les autres ».**
- **La solidarité, l'entraide, le bénévolat, le volontariat.**
- **La laïcité et l'indépendance politique.**
- **Le droit de chaque enfant à avoir « une place, sa place » grâce à l'action solidaire des adhérents.**

Les textes de loi successifs de 1975, 2002 et 2005 ont fortement modifié la perception et la place des personnes en situation de handicap dans la société. D'une démarche militante intégrative, portée par les familles, à une société inclusive, où le handicap est l'affaire de tous, cette modification positive s'est accompagnée d'une forte structuration du secteur médico-social, à laquelle a participé l'ANPEA.

Le chemin parcouru est important, les droits des personnes en situation de handicap sont aujourd'hui plus clairement reconnus. Mais pour autant, une vigilance permanente est nécessaire pour obtenir la pleine application des droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles et accompagner les changements nécessaires. Les besoins en dispositifs d'accompagnement ont évolué ainsi que les attentes des familles.

Depuis 2013, l'ANPEA a fortement réorienté ses actions et son projet en transférant ses établissements au GAPAS. L'association a redéfini son engagement militant en faveur :

- des enfants aveugles ou malvoyants sans troubles associés de 0 à 25 ans (ou tout du moins jusqu'à l'autonomie du jeune devenu adulte, d'autres associations pouvant ensuite prendre le relais), et
- des enfants aveugles ou malvoyants avec troubles associés sans limite d'âge.

L'ANPEA considère que la création et la gestion d'établissements et services répondant aux besoins des personnes en situation de handicap reste une nécessité aujourd'hui. L'association s'investit dès lors pour le développement de l'offre médico-sociale par l'ensemble des acteurs médico-sociaux, sans porter en son nom propre de tels dispositifs. **L'association réaffirme sa légitimité à représenter les familles et porter leurs attentes auprès de tous gestionnaires de dispositifs médico-sociaux sur le territoire national.**

De la même manière, l'ANPEA réaffirme son engagement en faveur de l'accès aux loisirs et aux vacances adaptées, sans être un opérateur direct mais en contribuant au développement d'un service approprié par les opérateurs spécialisés.

II - OBJECTIFS POUR LES ENFANTS ET LEURS FAMILLES

- Permettre à chaque enfant d'acquérir une autonomie optimale et de devenir un adulte citoyen, actif, heureux, épanoui, en tenant compte de la spécificité de chaque déficience ;
- Donner aux familles la possibilité de développer pour chaque enfant un projet personnel et les aider à redevenir les parents ordinaires d'enfants « à besoins spécifiques » ;
- Faciliter et entretenir une solidarité entre les familles d'enfants aveugles et malvoyants, avec ou sans troubles associés.

III - OBJECTIFS AU REGARD DE L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ CONFRONTÉE AU HANDICAP VISUEL

- Assurer à tout enfant, jeune, ou adulte une place, sa place, en société, dans le respect des textes de loi, et particulièrement des conventions internationales ;
- Agir auprès des pouvoirs publics et de l'ensemble de la société afin d'obtenir : le respect des droits et de la citoyenneté des personnes en situation de handicap, une simplification de l'accès à ces droits, la mise en œuvre dès l'annonce du handicap d'un accompagnement pour les familles concernées ;
- Faire reconnaître l'association comme partenaire incontournable dans l'élaboration des politiques publiques concernant les personnes en situation de handicap et plus particulièrement le handicap visuel (cécité, malvoyance, avec ou sans troubles associés) ;
- Développer les rapports existants avec les professionnels, les secteurs médical et médico-social, les pouvoirs publics pour que chaque famille soit considérée comme acteur reconnu de la mise en œuvre du projet personnel de son enfant ;
- Accompagner la mise en œuvre de bonnes pratiques professionnelles (dans les secteurs sanitaire, médico-social, scolaire, périscolaire et de loisirs, ...)
- Se regrouper avec d'autres associations de personnes en situation de handicap défendant les mêmes valeurs.

IV - ORIENTATIONS POLITIQUES

Militer en faveur des droits des personnes et de leurs familles, pour le respect des droits actuels définis par les différents textes internationaux et nationaux, mais aussi pour la reconnaissance et la mise en place de nouveaux droits.

L'ANPEA milite autour de 3 thèmes prioritaires :

1. L'action précoce et la scolarisation
2. L'accès aux loisirs et vacances
3. L'accès à la formation et la vie professionnelle.

Refonder l'action de l'association envers les familles pour prendre en compte l'évolution des pratiques parentales autour de la recherche d'information et de lieux de pair-émulation.

Internet et les réseaux sociaux prennent une place prépondérante dans la mise en réseau et l'accompagnement. L'ANPEA s'adapte et pour plus de proximité, oriente les familles vers des acteurs nationaux proposant des actions adaptées aux besoins de leurs enfants, vers les lieux et dispositifs existants en région.

L'association participe par ailleurs à la création ou à l'animation de lieux de parole prenant en compte les attentes spécifiques des parents d'enfants aveugles et malvoyants, sur l'ensemble du territoire national.

La participation à des sessions de formation permet aux parents de renforcer leurs compétences pour mieux répondre aux besoins spécifiques de leurs enfants. L'ANPEA propose des formations à destination des parents et des familles des enfants aveugles ou malvoyants.

Encourager l'innovation

L'ANPEA n'a pas vocation à porter toute seule un certain nombre de réalisations qu'elle considère comme nécessaires, mais à encourager d'autres entités à développer des réponses multiples et innovantes.

Partie III. Activités

L'ANPEA a accompagné en 2017 :

- Des parents ou représentants légaux d'enfants ou d'adultes aveugles ou malvoyants ;
- Des proches d'une personne présentant un handicap visuel, quel qu'il soit ;
- Des professionnels impliqués dans l'accompagnement d'une personne présentant un handicap visuel ;
- Des organismes (établissements, services...) œuvrant pour les personnes déficientes visuelles ;
- Des opérateurs de vacances et loisirs ;
- Toute personne sensible à la cause des enfants et des adultes aveugles ou malvoyants.

I - REPRESENTATION ET DEFENSE DES INTERETS DES FAMILLES

1. DESCRIPTION DU PROJET

Objectifs : représenter et défendre les intérêts des familles : informer, conseiller et soutenir les parents

Les familles des enfants aveugles ou gravement déficients visuels avec ou sans handicaps associés restent confrontées à des problèmes d'accueil dans les structures scolaires et de loisirs (centres sociaux, MJC, colonies de vacances, manque ou absence d'AVS...), de développement et mise à disposition d'adaptations (notamment pour une participation pleine et entière aux activités, manque de livres en braille ou gros caractères), ou d'accès à l'information (financement des aides techniques) permettant l'inclusion et le vivre ensemble, dans le respect du droit et des valeurs.

L'ANPEA contribue à trouver des solutions pour ces familles en :

1. Défendant les intérêts des familles

L'association représente et aide des parents pour des problèmes concernant le parcours de leur enfant (médiation, courrier, orientation).

Les délégués régionaux et administrateurs représentent les familles et portent leurs revendications et besoins dans les instances de concertation nationales et locales (CNCPH, MDPH, commissions scolaires...).

2. Informant, conseillant et soutenant les familles

Animation du réseau national d'accompagnement et d'entraide des familles : l'ANPEA met en œuvre des actions de pair-émulation et de co-construction entre parents (cafés des parents animés par des parents adhérents de l'association).

Présence sur les réseaux sociaux : l'ANPEA propose aux familles d'accéder à de l'information spécifique sur le site internet, de suivre l'actualité ou de disposer de ressources en lien avec leurs préoccupations via la page Facebook...

Traitement des sollicitations reçues par l'ANPEA : dispositif de réorientation, de conseil et d'accompagnement.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires sont en priorité les parents adhérents de l'association et non adhérents de toute la France, puis indirectement les professionnels des établissements et services, des établissements scolaires, etc., les administrateurs et délégués de l'association, les représentants des ministères et pouvoirs publics, les MDPH et toutes autres personnes concernées par la déficience visuelle et plus largement le handicap.

2. BILAN 2017

Durant l'année 2017, l'ANPEA a donc poursuivi ses objectifs en termes d'accompagnement et d'information avec :

- Des groupes de parents qui s'associent et qui se forment pour faire avancer les projets (vacances) ;

- Des délégués qui animent, dans les régions, le développement de la vie locale de l'association. Ces délégués développent l'action familiale par l'apport de leur vécu, de leurs connaissances et aident les familles à surmonter leurs angoisses, à dédramatiser le handicap et à leur faire découvrir l'association.
- Participation à des salons liés au handicap destinés à donner de l'information aux parents, au public et aux professionnels, ainsi qu'à des manifestations locales de sensibilisation au handicap ;
- L'animation du site internet et de la page Facebook de l'ANPEA.

Réponse aux familles

Les plus de 150 demandes (par téléphone ou par mail) traitées en 2017 concernaient les sujets suivants :

- Demande de documentation (production ANPEA comme le guide *Patati et pas à pas* ; l'alphabet braille...) ou autres sur la déficience visuelle ;
- Demande d'aides techniques ;
- Question autour des vacances, loisirs et jeux ;
- Question sur les démarches administratives (remplissage des dossiers MDPH, forfait cécité, GEVASCO...);
- Demande de médiation auprès des institutions (scolaires essentiellement) ou pour l'obtention de services et professionnels dans des structures médico-sociales ;
- Demande d'aides financières.

Défense des droits et représentation

En termes de représentation et de défense des droits, l'ANPEA est membre du conseil d'administration de plusieurs associations et participe activement à leur fonctionnement, ainsi qu'à des instances nationales et départementales :

Sur le handicap rare et les handicaps associés :

- **Alliance Maladies Rares** : membre adhérent.
- **GNCHR** (Groupement national de coopération handicap rare) : membre fondateur, l'ANPEA s'implique très activement en tant qu'administrateur.
- **CLAPEAHA** (Comité de liaison et d'action des parents d'enfants et adultes atteints de handicaps associés) : l'ANPEA assure la présidence.

Sur la scolarisation, la formation, l'insertion professionnelle :

- **BrailleNet** (internet pour l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées visuelles) : l'ANPEA est membre du CA.
- **CISI** (Collectif d'associations pour l'inclusion scolaire et professionnelle) : à Strasbourg.
- **La Commission scolarité du CNCPH** (Conseil nationale consultatif des personnes handicapées) : en 2017, l'ANPEA a suivi l'ensemble des travaux de la commission scolarisation.
- **Droit au savoir** : membre fondateur, l'ANPEA occupe une fonction d'administrateur.
- **FNASEPH** (Fédération nationale pour l'accompagnement scolaire des élèves présentant un handicap) : en 2017, l'ANPEA était membre du conseil d'administration.
- **Groupement inter-associatif Scolarisation et handicap** (GISH) : à Toulouse.
- **GPEAA** (Groupement des professeurs et éducateurs pour aveugles et amblyopes).
- **Handyn'action** (Accompagnement des personnes et des employeurs sur les questions relatives au handicap au travail).

Au niveau d'instances institutionnelles ou représentatives des personnes en situation de handicap ou des familles :

- **CNCPH** (Conseil national consultatif des personnes handicapées) : l'ANPEA est membre de la commission permanente.
- **Comité d'Entente** des associations représentatives de personnes handicapées et de parents d'enfants handicapés.
- **MDPH** (Maisons Départementales aux Personnes Handicapées) : CDAPH et COMEX dans certaines départements (18, 31, 59, Paris).
- **UDAF** et **UNAF** (Union département / national des associations familiales)

Au niveau européen :

- **CFHE** (Conseil Français des personnes Handicapées pour le droit Européen).
- **GFPH** (Groupement français des personnes handicapées).

En 2017, nous avons poursuivi un rapprochement avec l'APEDV (Association des parents d'enfants déficients visuels), sans toutefois formaliser nos modalités de collaboration ; avec la FAF (Fédération des aveugles de France) à laquelle nous avons demandé d'adhérer ou encore l'IPIDV (Initiatives Pour l'Inclusion des Déficiants Visuels) dans le Finistère.

II - VACANCES ET REPIT

1. DESCRIPTION DU PROJET

Objectif :

- promouvoir un accès aux vacances et loisirs pour tous ;
- améliorer l'accueil dans des structures de loisirs et de vacances des enfants aveugles, déficients visuels (avec ou sans handicaps associés) et leur famille, et ce dans des conditions optimales et adaptées.

L'accès à des activités de loisirs et de vacances en inclusion, c'est-à-dire avec et comme les autres, ou adaptés pour des enfants déficients visuels, aveugles, avec ou sans handicaps associés, et leur famille est encore difficile, au-delà des raisons financières : pénurie de lieux adaptés, de formules proposant à la famille des moments de répit, de séjours permettant de maintenir les soins et un encadrement rassurant, etc.

Il existe pourtant de nombreux acteurs associatifs et institutionnels qui proposent une offre à destination des personnes en situation de handicap ou des professionnels. Or les familles les méconnaissent ou n'ont pas confiance. Un véritable travail d'information, de prise en compte de la demande est nécessaire afin d'articuler le besoin de la famille au regard de l'offre proposée sur le territoire.

Partant de ces constats, nous avons mené en 2017 une étude sur le sujet.

Cette étude des besoins et de l'offre avait pour objectif de :

- Définir les attentes des familles (en termes de sécurité, de confiance vis-à-vis des équipes, de vivre ensemble, d'offres d'activités...) et leurs besoins en termes de répit ;
- Préciser les attentes des enfants aveugles, déficients visuels, avec ou sans handicaps associés
- Identifier des dispositifs mobilisables, ordinaires ou adaptés, pour accueillir ces enfants

Cette étude a permis à l'ANPEA de définir, prioriser et mettre en œuvre des actions :

- Faire connaître l'offre existante (partenariat avec d'autres acteurs pour informer et communiquer sur les offres de vacances et loisirs inclusives et adaptées ; appel à projet)
- Développer l'offre (élaboration d'un cahier des charges ; formation des professionnels)

Bénéficiaires

Les bénéficiaires sont en priorité les personnes en situation de handicap : adultes aveugles, déficients visuels avec handicaps associés et/ou enfants aveugles, déficients visuels, avec ou sans handicaps associés ; leur famille ; les opérateurs de vacances et loisirs (équipes encadrantes et professionnelles), puis indirectement les professionnels des établissements et services, des établissements scolaires, etc., les administrateurs et délégués de l'association, les représentants des ministères et pouvoirs publics, les MDPH et toutes autres personnes concernées par la déficience visuelle et plus largement le handicap.

2. BILAN 2017

Durant l'année 2017, nous avons mené la première phase du projet (décembre 2016 à avril 2017), à savoir l'étude (par questionnaire) des attentes et besoins des familles, ainsi que l'état des lieux de l'offre. Les résultats de cette recherche ont été présentés lors de l'AG en juin 2017 et ont permis de formuler des recommandations et de prioriser des actions.

La deuxième phase du projet (septembre à décembre 2017) était consacrée à 4 volets :

L'élaboration d'un guide pour les parents et d'outils pour les opérateurs de séjours

Nous avons commencé à travailler à l'élaboration d'un guide sur les bonnes questions à se poser pour choisir un séjour de vacances pour son enfant. Ce guide, dont la sortie est prévue pour l'Assemblée Générale 2018, contiendra des annexes dont une liste d'opérateurs de séjours pouvant accueillir des enfants déficients visuels avec/sans déficiences associées ou des adultes déficients visuels avec des troubles associés et une liste des aides financières pour les vacances.

Dans le souci d'accompagner certains opérateurs de séjours à l'accueil d'enfants ou d'adultes déficients visuels nous réfléchissons par ailleurs à la mise en place d'outils : formation, sensibilisation, etc.

L'inscription de l'ANPEA dans les réseaux des opérateurs de vacances

De ce fait, nous sommes membre de la Charte Handicap vacances : le comité de la Charte Handicap Vacances et Loisirs (<http://www.jpa.asso.fr/wp-content/uploads/2016/09/Poster-charte-handicap-PDF-d%C3%A9finitif.pdf>) a validé notre adhésion en décembre 2017. Cette adhésion devrait nous permettre de travailler en collaboration avec de nombreux opérateurs de séjours et divers services autour de l'amélioration de l'accès aux vacances.

Le développement d'un service d'écoute et de renseignements des parents en recherche d'informations, d'aides concernant les vacances de leurs enfants

Nous avons reçu en 2017 de nombreuses sollicitations, tant pour les enfants que pour des adultes en recherche de séjours adaptés ou en inclusion.

Le transfert de compétences / connaissances de 10 ans d'expérience dans l'organisation de séjours de vacances

En lien avec les PEP et l'ANAE, nous avons entamé une collaboration pour la mise en place de séjours adaptés pour enfants déficients visuels.

III – PUBLICATION

1. DESCRIPTION DU PROJET

Objectif :

Nous avons planifié pour 2017 une actualisation et publication du guide *Patati et Pas à Pas*.

L'objectif de ce guide gratuit est de mettre à disposition des parents d'enfants de 0 à 6 ans des conseils simples et pratiques issus de situations de la vie quotidienne.

Nous souhaitons, en actualisant et rééditant ce guide de conseils pratiques et de témoignages, valoriser l'entraide existant entre les parents concernés par le handicap visuel de leur enfant en mutualisant les expériences de chacun, et en rassurant les familles à l'annonce du handicap. Cet ouvrage se veut complémentaire de la prise en charge réalisée par les professionnels des services spécialisés, sans se substituer au travail essentiel de ces équipes.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires sont en priorité : les parents d'enfants aveugles ou malvoyants ayant entre 0 et 6 ans, les familles ayant dans leur entourage un enfant déficient visuel, les professionnels de la petite enfance non spécialistes du handicap et les professionnels des services spécialisés : SAFEP, S3AIS, CAMSP...

2. BILAN 2017

La version 2010 du guide est encore très demandée et nous envoyons donc à la fois la version papier dont il nous reste quelques exemplaires et le lien vers la version numérisée (sur le site de l'ANPEA). Les demandes émanent essentiellement de professionnels de CAMSP ou autres services.

Le travail sur la version actualisée n'a pas dépassé l'étape de la planification, faute de pilotage et de temps des bénévoles engagés sur l'action. Nous n'avons donc pas encore constitué de groupe de travail proprement dit.

IV – COMMUNICATION ET COLLECTE

1. SUPPORTS DE COMMUNICATION

Nous disposons depuis 2016 de supports de communication répondant à une nouvelle charte graphique (logo, plaquette d'information, kakémono, site internet).

En 2017, une nouvelle version de l'alphabet braille a été conçue et imprimée pour diffusion au plus grand nombre et sur demande. C'est en effet un support très apprécié des professionnels pour organiser des sessions de sensibilisation par exemple ou pour distribuer aux parents.

L'objectif de tous ces outils de communication (papier) est d'en assurer la diffusion lors de salons et manifestations liés au handicap, lors de rencontres professionnelles, dans les établissements et services spécialisés, à la demande des parents et autres acteurs associatifs et institutionnels.

Facebook : [facebook.com/associationANPEA](https://www.facebook.com/associationANPEA)

Par notre présence sur les réseaux sociaux, nous proposons aux familles d'accéder à de l'information spécifique sur le site internet, de suivre l'actualité ou de disposer de ressources en lien avec leurs préoccupations...

Le compte facebook de l'association permet de faire connaître l'association et l'actualité sur la déficience visuelle en publiant de l'information ciblée et en communiquant sur les actions à destination des familles.

En 2017, la page de l'ANPEA comptait 468 mentions « J'aime », 469 abonnés et a posté 93 publications de différents ordres :

- annonces de colloques/séminaires/événements/salons ouverts aux parents et concernant la déficience visuelle ;
- informations sur des événements culturels accessibles (musées, expositions, bibliothèques...) ;
- études/enquêtes/fiches pratiques/tutoriels en lien avec la déficience visuelle ;
- trucs et astuces pour les parents ;
- partage des lettres d'informations d'autres associations si jugées pertinentes ;
- sujets d'actualité (réformes...) ;
- positionnements de l'ANPEA (pétition, instance)...

Le site Internet : <http://anpea.asso.fr>

La vocation du site Internet est de présenter l'ANPEA et d'informer les familles, en complément de la page Facebook. En 2017, le contenu a été actualisé et certaines parties développées (le bandeau de la page d'accueil, la page du projet vacances).

En 2017, le site a compté 4 715 visiteurs, dont 4 682 nouveaux (soit 88%). Ils sont restés en moyenne 1 minute 31. 13 655 pages ont été vues dont 2,31 par session.

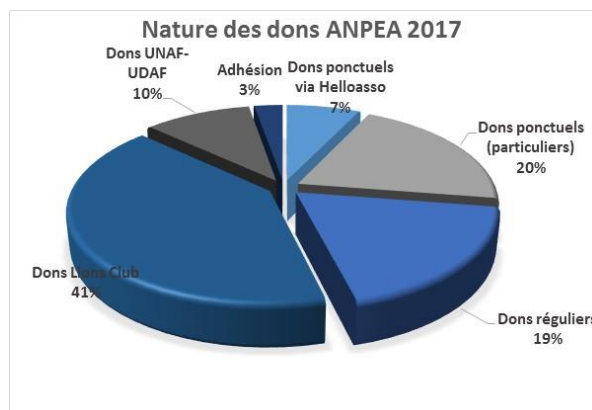
Le taux de rebond est de 57,41%, c'est-à-dire qu'un peu plus de la moitié des visiteurs qui voient une seule page de notre site le quittent immédiatement après (le calcul s'effectue en divisant les visiteurs n'ayant vu qu'une seule page par le total des visiteurs).

2. RESSOURCES

Des dons ponctuels et réguliers sont effectués au profit de l'ANPEA (dons réguliers, dons ponctuels par chèque, dons ponctuels par le portail helloasso, collectes du Lions Club). Ainsi que des legs, dont un de 3 811,23 € en 2017 au profit de l'ANPEA.

La répartition des dons en 2017

Nature dons	Montants en €
Dons ponctuels via Helloasso	1 882,50
Dons ponctuels (particuliers)	5 396,24
Dons réguliers	4 928
Dons Lions Club	10 817,68
Dons UNAF-UDAF	2 740,56
Adhésion	728
Total des dons	26 492,98



Les subventions (Jeunesses, sports et vie associative ; Education nationale, MSA) ont financé en 2017 l'action « soutien aux familles » et la réorientation de l'action vacances.

Subventions attribuées	Montants en 2016 (€)	Montant en 2017 (€)
Jeunesse, sports et vie associative	8 000	5 000
Education nationale	1 500	1 000
MSA	10 000	10 000
TOTAL	19 500	16 000

IV – VIE ASSOCIATIVE

1. L'ADHESION

Les parents d'enfants aveugles ou gravement déficients visuels représentent à peu près 2% des familles concernées par un enfant en situation de handicap. Ils sont répartis sur tout le territoire français et n'ont pas tous les mêmes besoins : 50% environ des adhérents de l'ANPEA ont des enfants aveugles ou déficients visuels avec des problèmes d'inclusion scolaire, sociale, sportive, de manque de livres en braille - gros caractères ou de financement des aides techniques. L'autre moitié des adhérents a un ou plusieurs enfants aveugles ou déficients visuels avec des handicaps associés parfois très lourds. Tous ne sont pas accueillis dans des structures éducatives (parfois inadaptées à leur multihandicap) et un certain nombre sont encore au domicile des parents sans solution de prise en charge.

En 2017, le nombre d'adhérents est de 362, dont 90 sont à jour de cotisation et parmi eux 74 parents.

Les adhérents ont reçu 3 courriers dans l'année : un appel à adhérer, l'enquête sur les vacances, une convocation à l'AG de juin.

	Nombre d'adhérents dans la base de données	Nombre d'adhérents à jour de cotisation au 31 décembre 2017
Adhérents	362	90
Dont		
<i>Parents d'un enfant déficients visuels</i>	267	74
<i>Tuteurs d'un enfant déficients visuels</i>	11	1
<i>Associés à l'action des parents</i>	69	15
<i>Non renseigné</i>	15	0
Dont		

Cadres associatifs (CA, délégués)	19	19
Répartition par région		
Hauts de France	111	19
Ile de France	62	14
Occitanie	29	9
Auvergne Rhône-Alpes	40	13
Provence Alpes Côte d'Azur	17	4
Grand Est	29	7
Pays de la Loire	13	6
Normandie	7	3
Centre Val de Loire	11	4
Bretagne	12	5
Nouvelle Aquitaine	22	3
Bourgogne Franche Comté	8	2
Martinique	1	1

2. LE BENEVOLAT

Les parents délégués et administrateurs réalisent la quasi-totalité des activités de l'ANPEA, avec l'aide précieuse de quelques parents adhérents bénévoles.

Délégués

Le rôle des délégués est essentiel dans la mise en œuvre du projet associatif de l'association. Ils constituent la porte d'entrée entre les parents et l'association ; ils sont le point focal pour toutes informations, tous renseignements que souhaiteraient des parents, mais également dans l'animation du réseau ANPEA local et la représentation dans les instances et collectifs.

Le territoire national n'est que partiellement couvert avec 13 délégués dispersés sur plusieurs départements.

Administrateurs

Le conseil d'administration en date du 15 octobre 2016 est composé de 12 membres titulaires.

En 2017, les administrateurs ont poursuivi la mise en œuvre du projet associatif voté en 2015 en mettant l'accent sur les thématiques prioritaires que sont la scolarisation et les vacances, loisirs.

Il y a eu 4 conseils d'administration : les 21 janvier, 25 mars, 10 juin et 7 octobre ; des réunions téléphoniques du bureau ; 1 assemblée générale : le 10 juin 2017.

Valorisation du bénévolat

2 130 heures de bénévolat ont été déclarées en 2017 par les bénévoles pour répondre aux objectifs de l'association et représenter l'ANPEA au sein des organismes départementaux.

V - PERSPECTIVES 2017

En 2018, l'ANPEA poursuit la mise en œuvre de son projet associatif en mettant l'accent sur 3 actions spécifiques :

1. **L'action de représentation et défense des familles** : avec une priorité en termes de soutien et d'information ; et de plaider sur les thématiques scolarisation et vacances.
2. **L'action « vacances et répit »** : la finalisation de l'état des lieux permettra de dégager des axes d'intervention.
3. **Une nouvelle action d'actualisation et publication d'un guide pour les parents d'enfants (0-6 ans)** présentant un handicap visuel : il s'agit de re-travailler le contenu du guide *Patati et Pas à Pas* et de définir une politique de publication de l'association.

Pour ce faire, un effort tout particulier est porté sur les jeunes et nouveaux parents afin qu'ils s'inscrivent dans le temps dans une démarche militante et de pair-émulation. Dans cet optique, il est prévu un accompagnement et une formation des bénévoles, parents experts.

Partie IV. Bilan financier 2017

I - SITUATION DE L'ASSOCIATION PENDANT L'ANNEE ECOULEE

En 2017, l'ANPEA a poursuivi ses activités notamment par la consolidation du réseau national d'accompagnement des familles d'enfants aveugles et malvoyants avec ou sans troubles associés.

A compter du 1^{er} septembre 2017, Marianne Ferraton a été embauchée en CDD comme chargée de projet vacances à mi-temps ; CDD renouvelé jusqu'au 30 mai 2018. Julie Bellenger a été absente du 19 juin au 1^{er} décembre 2017.

Une convention de mise à disposition d'un bureau et de moyens logistiques signée avec les PEP 69 pour un coût de 1 500 € est reconduite chaque année.

La créance SANTE SERVICES INDUSTRIES suite à la cession ANPEA Services a été réduite de 12 198 euros, entraînant une charge exceptionnelle du même montant.

L'association a reçu un legs de 3 811,21 €.

La décision de transférer les immeubles au GAPAS a été approuvée en 2017. Les démarches sont en cours.

Il n'y a pas eu d'autres actions ayant impacté de façon significative les finances de l'association.

II - ACTIVITE ET RESULTATS DE L'ENSEMBLE DE L'ASSOCIATION

3. BILAN 2017

Le bilan s'équilibre à **12 405 671,85 €**, soit une diminution du total du bilan de **809 300 €** par rapport à 2016.

L'association ANPEA n'ayant pas transféré les bâtiments qu'elle détient, lors du transfert partiel d'actifs en faveur du GAPAS au 1^{er} janvier 2014, elle met à disposition du GAPAS les locaux nécessaires à la gestion des établissements. Une convention de mise à disposition pour chaque établissement a été signée.

On peut noter que :

- Le fonds de roulement net global augmente de **40 701 €**, ce qui s'explique par le remboursement des emprunts et l'amortissement des actifs.
- Le besoin en fonds de roulement augmente de **81 549 €**, ce qui s'explique essentiellement par la baisse des acomptes versés par le GAPAS pour les échéances d'emprunt du 1^{er} janvier 2017.

Compte tenu de ces éléments, la trésorerie diminue de **40 848 €**.

4. RESULTAT 2017

L'association dégage en 2016 un **déficit comptable de 109 039,98 €**, s'expliquant par :

- L'écart entre la facturation des loyers, l'amortissement des constructions, sous déduction des reprises de subventions, et les frais financiers, pour un montant déficitaire de 147 786,25 €
- Les produits financiers sous déduction de l'impôt dû, pour un montant excédentaire de 17 504,44 €
- Un legs perçu pour un montant 3 811,23 €
- La dépréciation des titres de participation de la filiale ANPEA Prestations pour 8 000 €
- Le résultat des autres activités de l'association pour un montant excédentaire de 5 183,62 €

5. EVOLUTION PREVISIBLE

Pour l'année 2018, l'ANPEA continuera les actions entamées depuis 2017.

Il n'est pas prévu d'autres projets qui impacteraient les finances de l'association.

III - COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2017

EMPLOIS	Emplois de 2016 Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2017	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2016 Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2017
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		41 589,41
1- MISSIONS SOCIALES			1- RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		
1-1 Réalisées en France	12 427,56	12 427,56	1-1 Dons et legs collectés		
- Actions réalisées directement	12 427,56	12 427,56	- Dons manuels non affectés	33 024,42	33 024,42
<i>Représentation dans les salons régionaux Autonomic - Handica - instances parlementaires et décisionnaires - Journées d'études et d'échanges - Formation de nos délégués</i>			- Dons manuels affectés	-	-
			- Legs et autres libéralités non affectés	3 811,23	3 811,23
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Legs et autres libéralités affectés	-	-
1-2 Réalisées à l'étranger	-	-	1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
			- Mécénat	-	-
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	7 767,23	7 767,23			
2-1 Frais d'appel à la générosité du public	7 767,23	7 767,23	2 - AUTRES FONDS PRIVES	93 742,39	
2-2 Frais de recherche des autres fonds privés			3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	20 723,17	
2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			4 - AUTRES PRODUITS	794 074,65	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 014 299,27				
SOUS-TOTAL		20 194,79			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	1 034 494,06		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	945 375,86	
II - DOTATION AUX PROVISIONS			II - REPRISES DES PROVISIONS	22 777,50	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	10 000,00		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	-	
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	-		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	76 340,70	
V - TOTAL GENERAL	1 044 494,06		VI - TOTAL GENERAL	1 044 494,06	78 425,06
VI - Part des acquisitions d'immeubles brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VII - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public.					
VIII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public.		20 194,79	VII - Total des ressources collectées auprès du public.		78 425,06
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		58 230,27
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	50 010,00		Bénévolat	50 010,00	
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges	5 400,00		Dons en nature	5 400,00	
TOTAL	55 410,00		TOTAL	55 410,00	